

**DEPARTEMENT
de la Meuse**

**Arrondissement
de Verdun**

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du
Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20250123_004

Objet : Modification des statuts du SMET

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à vingt heures, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 janvier 2024

Etaient présents (40) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes.

François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnaud LECLAIR ; Mickael WANHAM ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Martine WINGER-GALTIÉ ; Alain BRIZION ; Jean-Paul BOLOT ; Christophe JOB ; Jean-Marie LIGNOT ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Michel MAZZOLA ; Alain LABISSY ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT (P) ; Roger FABE ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND ; Christelle ALEXANDRE ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Audrey OLLINGER ; Michel DOLADILLE ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Henri HUYNEN ; Yves BRIZION ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémy MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE ; Stéphanie PERIN ; Franck LEGRAND ; Olivier LADOUCETTE.

Absents ayant donné pouvoir (2) : Christine FRIZON donne pouvoir à Éric PARANT ; Marie-Astrid STRAUSS donne pouvoir à Jérôme STEIN.

Absents excusés (2) : Anne CORCELLUT ; Sylvie STRAUSS.

Absents (3) : Samuel BORTOT ; Jean-François MANGIN ; Laurent JOYEUX.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de Communauté.

M. Xavier PIERSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le Président explique qu'il convient de se prononcer sur un délai de 3 mois, concernant le changement statutaire du SMET à la suite de leur déménagement vers la ZI de BALEYCOURT courant janvier 2025.

Vu les statuts du Syndicat,

Vu l'article L5211-20 du CGCT applicable aux syndicats mixtes par renvoi de l'article L5711-1 du même code,

Vu la délibération du 16.06.2015 relative au transfert de siège social du SMET à la Communauté de communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,

Considérant que l'adresse du siège du SMET figure à l'article 3 des statuts du syndicat,

Vu l'arrêté de la Préfecture n°2015-2679 du 21.12.2015, modifiant l'article 3 de nos statuts et fixant l'adresse social au 43 rue du Rattentout 55320 DIEUE SUR MEUSE,

Vu le déménagement des bureaux du SMET courant janvier 2025 sur le site du transfert de Baleycourt,

Le président propose la modification des statuts du SMET à la suite de la création d'un centre de transfert sur la ZI de BALEYCOURT et du transfert des bureaux du SMET sur cette zone.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13.01.2025,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (40 voix pour + 2 pouvoirs pour - soit 42 voix délibératives)

- **D'ACCEPTER la modification statutaire du SMET et le changement d'adresse du siège social à la suite du déménagement des bureaux du SMET**
- **D'AUTORISER le président à signer tout document afférent à ce dossier**

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- *le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :*
- *que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.*